



De la main à la patte

Le Club RSE
du Refuge de l'Arche



La charte éthique

Club des partenaires RSE du Refuge de l'Arche « De la main à la patte »

Préambule :

Le CEPAN (**C**lub d'**É**tude et de **P**rotection des **A**nimaux et de la **N**ature) est une association reconnue d'utilité publique depuis 2014 qui œuvre depuis plus de 50 ans pour la protection des animaux et de la biodiversité, à travers la gestion du Refuge de l'Arche, du Centre de Sauvegarde de la faune sauvage locale « Valentine et Jacques Perrin » et d'un chantier d'insertion.

Dans le cadre de la création du club des partenaires « De la main à la patte », nous souhaitons rassembler des entreprises et des structures engagées autour de projets concrets en faveur de la cause animale, de l'environnement et du social. Ce club s'adresse à des acteurs qui partagent nos valeurs.

Le Refuge de l'Arche privilégiera les partenariats avec des entreprises en accord avec ces engagements.

Nos engagements :

En tant qu'association, nous nous engageons à :

- Mettre en oeuvre des projets transparents, éthiques et concrets au service de la cause animale, de la nature et de l'humain ;
- Agir dans une démarche responsable et durable ;
- Valoriser nos partenaires en cohérence avec leurs engagements auprès de notre structure.

Engagements attendus par les entreprises partenaires :

En rejoignant le Club des Partenaires RSE « De la main à la patte », l'entreprise s'engage à :

1. Respecter le vivant :

- Adhérer aux principes de respect du bien-être animal, de la faune sauvage et de la biodiversité ;
- Ne pas soutenir directement ou indirectement des pratiques contraires à l'éthique animale.

2. Agir en faveur de l'environnement :

- S'engager dans une démarche volontariste visant à minimiser les impacts environnementaux des activités économiques et humaines.

3. Soutenir une démarche humaine et inclusive :

- Respecter les droits humains, promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion ;
- Encourager des pratiques internes responsables et bienveillantes.

4. Être transparent et cohérent dans son engagement

- S'abstenir de toute instrumentalisation du partenariat à des fins de « greenwashing » ;
- Ne pas mener, soutenir, financer des projets ou actions qui portent atteinte durablement ou de manière irréversible à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes.

Validation de l'inscription

L'inscription au club des partenaires est soumise à l'approbation du CEPAN, sur la base des valeurs et engagements présentés ci-dessus. L'association se réserve le droit de refuser ou de suspendre une inscription en cas de non-respect manifeste de cette charte.

Conclusion

Cette charte est le socle de notre collaboration. Elle symbolise l'engagement partagé pour un monde plus respectueux de la nature, des animaux et de l'Homme. En rejoignant le club « De la main à la patte », chaque entreprise devient actrice de cette transformation.

Nom de l'entreprise :

Représentée par :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »